



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P263_2023

Date : 25/07/2023

OBJET : Modification du tableau des emplois

Exposé

Ouvertures de postes

Pour mener à bien ses procédures de recrutement dans le cas de mobilités, de départs de la collectivité ou de réorganisations de services, la Communauté d'Agglomération du Cotentin ouvre les postes listés ci-après.

DGA Administration Logistique et Équipements

Direction de l'Administration Générale

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de projet accueil et relations usagers, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'attaché territorial,
- un poste d'attaché territorial principal,
- un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe.

Unité Aquatique

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'éducateur APS Les Pieux 1, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'éducateur territorial des APS principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'éducateur territorial des APS principal de 1^{ère} classe.

Unité Équipements Communautaires

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste de responsable d'unité équipements communautaires, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'attaché territorial,
- un poste d'attaché territorial principal.

DGA Développement Attractivité et Mer

Unité Attractivité

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de mission nautisme, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'attaché territorial.

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de mission prospection développement de filières 2, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'attaché territorial,
- un poste d'attaché territorial principal.

DGA Finances

Direction du Budget

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste de conseiller technique opération budgétaire, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste de rédacteur territorial.

DGA Proximité et Aménagement

Direction Urbanisme Foncier et Habitat

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de secrétaire centre instructeur 1, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint administratif territorial,
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de secrétaire centre instructeur 2, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint administratif territorial,
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Pôle de Proximité de Cœur du Cotentin

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de responsable de service accueil administratif PPCC, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de rédacteur territorial,
- un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe.

Pôle de Proximité des Pieux

Suite à une modification de temps de travail, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur TS - Pierreville 1, poste à temps non complet de 14h50/35h00, d'ouvrir :

- un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe.

Suite à une modification de temps de travail, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur HL et TM Surtainville 1, poste à temps non complet de 29h30/35h00, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Suite à une modification de temps de travail, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur HL et TM Surtainville 2, poste à temps non complet de 26h00/35h00, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'opérateur régie bâtiment PP. Les Pieux 2, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

DGA Services aux Usagers

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de DGA du Pôle Service aux Usagers, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de DGA de 150 000 à 400 000 habitants

Direction du Cycle de l'Eau

Suite à une mobilité et à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de comptable centralité 8, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint administratif territorial.

Suite à une disponibilité de plus de six mois, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'agent d'exploitation Saint-Sauveur-le-Vicomte 6, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Suite à un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'agent gestion des abonnés 5, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint administratif territorial,
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste de conseiller technique chargé de travaux 1, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial,
- un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'agent de maîtrise territorial,
- un poste d'agent de maîtrise territorial principal.

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste de conseiller technique usines eau potable 4, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial,
- un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'agent de maîtrise territorial,

- un poste d'agent de maîtrise territorial principal.

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste de conseiller technique SPANC zone nord-ouest, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial,
- un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'agent de maîtrise territorial.

Direction des Déchets Ménagers et Assimilés

Suite à mobilité interne, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de projet marchés publics, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'attaché territorial,
- un poste d'attaché territorial principal,
- un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe.

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste de ripeur COB LH 1, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé, afin de pourvoir le poste de ripeur COB LP 2, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

DGA Systèmes d'Information et Ressources Humaines

Suite à modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de gestionnaire temps de travail 2, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint administratif territorial.

Il est précisé que les postes surnuméraires, créés afin de pourvoir les emplois, seront fermés après aboutissement de la procédure de recrutement.

Avancements de grade et promotions

Au titre des avancements de grade et de la promotion interne pour l'année 2023, il est proposé la création des postes suivants :

CATÉGORIE	GRADE D'ACCUEIL	Postes Budgétaires Ouverts (TC et TNC)
A	ATTACHE TERRITORIAL	1
A	ATTACHE PRINCIPAL	1
A	INGENIEUR	1
A	INGENIEUR PRINCIPAL	3

A	EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	4
B	TECHNICIEN	1
B	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	1
B	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	1
C	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	5
C	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	6
C	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	18
C	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	55
C	AGENT DE MAITRISE	3
C	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1
C	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	1
C	ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	1
C	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	2
C	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	1
Total Postes Budgétaires Ouverts		106

Les temps de travail de ces postes sont identiques à ceux qu'occupaient les agents promus.

Les postes occupés actuellement par les agents promus feront l'objet d'une fermeture lors d'une prochaine décision de modification du tableau des emplois.

Fermetures de postes

Suite à l'aboutissement de procédures de recrutement, à des fermetures de poste en Comité Social Territorial ou à la réalisation du plan de promotion, il est proposé de fermer les postes surnuméraires suivants :

	Postes Budgétaires Fermés
FILIERE ADMINISTRATIVE	
<i>A</i>	
ATTACHE PRINCIPAL	2
ATTACHE TERRITORIAL	3
<i>B</i>	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	3
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	2
REDACTEUR	2
<i>C</i>	
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	5
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	3
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	2
FILIERE SOCIALE	
<i>C</i>	
AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	1
FILIERE SPORTIVE	
<i>B</i>	

EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	1
EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	1
FILIERE TECHNIQUE	
<i>A</i>	
INGENIEUR PRINCIPAL	1
<i>B</i>	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	1
<i>C</i>	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	4
AGENT DE MAITRISE	2
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	16
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	19
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	14
CDI DROIT PRIVE	1
Total Postes Budgétaires Fermés	84

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Décide

- **De modifier** le tableau des emplois par la création de postes pour mener à bien ses procédures de recrutement dans le cas de mobilités, de départs de la collectivité ou de réorganisations de services tel que défini ci-dessous :

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
<i>Direction Administration Générale</i> Chargé de projet accueil et relations usagers	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00
	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
<i>Unité Aquatique</i> Educateur APS Les Pieux 1	EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	C	1,00
	EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	C	1,00

<i>Unité Équipements Communautaires</i> Responsable d'unité équipements communautaires	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00
	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
<i>Unité Attractivité</i> Chargé de mission nautisme	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
<i>Unité Attractivité</i> Chargé de mission prospection développement de filières 2	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00
	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
<i>Direction du Budget</i> Conseiller technique opération budgétaire	REDACTEUR	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
<i>Direction Urbanisme Foncier Habitat</i> Secrétaire centre instructeur 1	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	1,00
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	1,00
	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	1,00
<i>Direction Urbanisme Foncier Habitat</i> Secrétaire centre instructeur 2	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	1,00
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	1,00
	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	1,00
<i>Pôle de Proximité Cœur de Cotentin</i> Responsable de service accueil administratif PP CC	REDACTEUR	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
<i>Pôle de Proximité des Pieux</i> Opérateur TS Pierreville 1	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	NC	0,42
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	NC	0,84
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	NC	0,84
<i>Pôle de Proximité des Pieux</i> Opérateur HL et TM Surtainville 1	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	NC	0,84
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	NC	0,74
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	NC	0,74
<i>Pôle de Proximité des Pieux</i> Opérateur HL et TM Surtainville 2	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	NC	0,74
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	1,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00
<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Agent d'exploitation St Sauveur le Vicomte 6	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	1,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1,00
<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Agent gestion des abonnés 5	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	1,00
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	1,00
	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	1,00
<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Comptable Centralité 8	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	1,00
<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Conseiller technique chargé de travaux 1	AGENT DE MAITRISE	C	1,00
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00
	TECHNICIEN	C	1,00
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00

<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Conseiller technique usines eau potable 4	AGENT DE MAITRISE	C	1,00
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00
	TECHNICIEN	C	1,00
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Technicien SPANC Zone Nord Ouest	AGENT DE MAITRISE	C	1,00
	TECHNICIEN	C	1,00
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
<i>Direction Déchets Ménagers et Assimilés</i> Chargé de projet marchés publics	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00
	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
<i>Direction Déchets Ménagers et Assimilés</i> Ripeur COB LH 1	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	1,00
<i>Direction Déchets Ménagers et Assimilés</i> Ripeur COB LP 2	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1,00
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	1,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00
<i>DGA Services aux Usagers</i> DGA du Pôle Service aux Usagers	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1,00
	D.G.A. 150 A 400.000	C	1,00
<i>Direction Dialogue, Action Sociale et Gestion des Temps</i> Gestionnaire temps de travail 2	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	1,00
Création de 62 postes budgétaires Dont 7 à temps non complet.			

- **De compléter** la modification du tableau des emplois par la création de postes au titre des avancements de grade et de la promotion interne pour l'année 2023 de la façon suivante :

CATEGORIE	GRADE D'ACCUEIL	Postes Budgétaires Ouverts (TC et TNC)
A	ATTACHE TERRITORIAL	1
A	ATTACHE PRINCIPAL	1
A	INGENIEUR	1
A	INGENIEUR PRINCIPAL	3
A	EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	4
B	TECHNICIEN	1
B	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	1
B	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	1
C	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	5
C	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	6
C	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	18

C	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	55
C	AGENT DE MAITRISE	3
C	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1
C	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	1
C	ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	1
C	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	2
C	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	1
Total Postes Budgétaires Ouverts		106

- **De compléter** la modification du tableau des emplois par la suppression des postes ouverts afin de pourvoir aux recrutements, des postes laissés vacants par la réalisation du plan de promotion et des postes fermés en Comité Social Territorial de la façon suivante :

	Postes Budgétaires Fermés
FILIERE ADMINISTRATIVE	
<i>A</i>	
ATTACHE PRINCIPAL	2
ATTACHE TERRITORIAL	3
<i>B</i>	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	3
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	2
REDACTEUR	2
<i>C</i>	
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	5
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	3
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	2
FILIERE SOCIALE	
<i>C</i>	
AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	1
FILIERE SPORTIVE	
<i>B</i>	
EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	1
EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	1
FILIERE TECHNIQUE	
<i>A</i>	
INGENIEUR PRINCIPAL	1
<i>B</i>	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	1
<i>C</i>	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	4
AGENT DE MAITRISE	2
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	16
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	19

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	14
CDI DROIT PRIVE	1

Total Postes Budgétaires Fermés	84
--	-----------

- **De dire** que pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégories A, B et C peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles L. 332-14 et L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **De dire** que la collectivité se réserve le droit de pourvoir par des agents contractuels les postes de directeur général des services, de directeur général des services techniques et de directeur général adjoint des services sur le fondement de l'article L. 343-1 du Code Général de la Fonction Publique. Les recrutements interviendraient sur les emplois susmentionnés correspondants à la strate d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants. L'agent sera classé, à l'un des échelons correspondant à l'un de ces emplois, en fonction de la durée et du niveau de son expérience professionnelle antérieure, en application de l'article 1er-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **De dire** que la collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence à un échelon du grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **D'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la présente décision,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

ANNEXE TABLEAU DES EMPLOIS 19/07/2023

ID : 050-200067205-20230726-P263_2023-AR

	Effectif Budgétaire	Effectif Pourvu	Dont Temps Non Complet (Budgétaire)	Dont Temps Non Complet (Pourvu)	ETP Budgétaire	ETP Pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE						
A						
DIRECTEUR GEN SERV 150-400000	1	1	0	0	1,00	1,00
DG.ST 150 A 400.000	1	0	0	0	1,00	0,00
D.G.A. 150 A 400.000	4	3	0	0	4,00	3,00
ADMINISTRATEUR GENERAL	1	0	0	0	1,00	0,00
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	2	1	1	1	1,14	0,14
ADMINISTRATEUR	3	1	0	0	3,00	1,00
DIRECTEUR TERRITORIAL						
SECRETAIRE DE MAIRIE						
ATTACHE HORS CLASSE	3	0	0	0	3,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL	35	24	1	1	32,14	22,14
ATTACHE TERRITORIAL	45	30	0	0	44,00	29,50
B						
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	32	19	0	0	32,00	18,60
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	27	16	0	0	27,00	15,20
REDACTEUR	32	21	1	1	31,50	20,30
C						
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	60	39	7	4	51,31	37,33
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	38	18	4	2	31,50	17,31
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	69	52	4	2	67,14	50,16
FILIERE ANIMATION						
B						
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	5	4	1	1	4,91	3,51
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	3	1	0	0	2,00	1,00
ANIMATEUR	4	3	0	0	4,00	3,00
C						
ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	17	6	9	1	10,76	5,61
ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	17	5	8	0	10,95	5,00
ADJOINT TER. D'ANIMATION	37	25	31	22	19,54	12,71
FILIERE CULTURELLE						
B						
ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	1	1	0	0	1,00	1,00
ASSISTANT CONS PPL 2EME CL						
ASSISTANT DE CONSERVATION	1	0	0	0	1,00	0,00
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	11	10	8	7	5,90	4,75
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	8	7	6	5	5,34	4,59
ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	7	6	6	5	3,90	3,15
C						
ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E						
ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 2E						
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	1	1	1	1	0,74	0,74
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
A						
ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP						
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF						
PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	1	0	0	1,00	1,00
PUERICULTRICE CL.SUPERIEUR	1	1	0	0	1,00	1,00
PUERICULTRICE	1	0	0	0	1,00	0,00
B						
AUX PUERIC TERR CL SUP	7	5	1	1	6,60	4,80
AUX PUERIC TERR CL NORM	11	10	1	1	10,60	9,20
FILIERE SOCIALE						
A						
EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	6	1	0	0	2,00	1,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	10	8	2	2	9,76	7,36
C						
AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	2	2	0	0	2,00	2,00
AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	7	5	1	0	5,80	4,80
AGENT SOCIAL	9	8	6	5	7,57	6,77
AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	18	14	14	12	12,45	10,80
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	12	9	11	8	7,99	6,44
FILIERE SPORTIVE						
A						
CONSEILLER TERRITORIAL APS						
B						
EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	6	5	0	0	6,00	5,00
EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	7	6	0	0	7,00	5,70
EDUCATEUR TERR. DES APS	13	13	1	1	12,60	12,60
C						
OPERATEUR TER. DES APS PPAL	1	0	0	0	1,00	0,00
OPERATEUR TER APS QUALIFIE	1	0	0	0	1,00	0,00
OPERATEUR TER. DES APS	1	0	0	0	1,00	0,00

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le



ID : 050-200067205-20230726-P263_2023-AR

FILIERE TECHNIQUE						
A						
INGENIEUR GENERAL	1	0	0	0	1,00	0,00
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	2	1	1	1	1,14	0,14
INGENIEUR EN CHEF	3	0	0	0	3,00	0,00
INGENIEUR HORS CLASSE	4	2	0	0	4,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	23	13	0	0	20,00	12,60
INGENIEUR	31	22	0	0	30,00	22,00
B						
TECHNICIEN	38	24	0	0	38,00	23,60
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	40	28	0	0	40,00	27,50
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	24	10	0	0	24,00	10,00
C						
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	53	37	1	1	51,83	36,83
AGENT DE MAITRISE	48	33	4	3	44,56	32,06
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	265	147	38	14	195,12	143,44
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	141	60	47	23	102,90	51,52
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	233	167	74	47	198,51	145,51
CDI DROIT PRIVE						
	2	2			2,00	2,00
ANIMATEUR DU PATRIMOINE (HORS FILIERE)						
	1	1			1,00	1,00
Total général	1488,00	929,00	290,00	172,00	1254,22	849,43

Les ouvertures de postes dans le cadre du plan de promotion sont intégrées dans les Effectifs Budgétaires, mais pas dans les ETP Budgétaires.